

BROCANTE DU F.C. SAINT-GEORGES -

DIMANCHE 22 AOÛT 2021

Dossier d'inscription à compléter et à retourner avant le 12 AOÛT 2021

à DOMINIQUE COMBAS - 16 Avenue Malakoff - 17640 VAUX SUR MER

Cette attestation doit être remise à l'organisateur pour être jointe au registre côté et paraphé par le Maire de la commune et conservé en Mairie.

Mail : fcstgeorgesdid@gmail.com - Tel : 06 07 77 22 83

RENSEIGNEMENTS EXPOSANT :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Nom ou raison sociale (professionnel) :

Adresse/siège social /

Code postal :

ville :

Tel. Email :

Pièce d'identité : (cocher la case correspondante)

Carte d'identité ☐ - Passeport ☐ - Permis de conduire ☐ - Autre ☐ (préciser) :

N° :

Délivré le :

Par :

Professionnels N° R.C. :

Date et lieu de délivrance :

Déclare sur l'honneur :

☐ Pour les particuliers : Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code Pénal)

☐ Pour les commerçants : Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art. 321-7 du Code Pénal) Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du Commerce Je certifie avoir pris connaissance du règlement, m'engage à le respecter et atteste l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Ci-joint mon règlement de :

€ pour un emplacement de :

mètres

(chèque à l'ordre de F.C. Saint-Georges)

Un minimum de 4 ML loués si besoin de votre véhicule stationné derrière le stand - MERCI de préciser vos choix clairement en le mentionnant sur ce formulaire

VÉHICULE : NON ☐ OUI ☐ TYPE DU VÉHICULE :

BARNUM OU TIVOLI : NON ☐

OUI ☐ DIMENSIONS :

Fait à :

Le :

Signature :

REGLEMENT DE LA BROCANTE

- la vente de boissons et produits alimentaires est exclusivement réservée à l'organisation sauf autorisation de l'organisateur
- l'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur, sont interdit : les armes, les animaux vivants, les produits dangereux etc... (les chiens doivent être tenus en laisse)
- vous louez un emplacement à 3.50 € le mètre linéaire (minimum 4 mètres loués si véhicule stationné gratuitement sur emplacement)
- vous organisez vous-même votre vente (prévoir tables ou tapis pour l'exposition des biens)
- une pièce d'identité sera demandée à l'arrivée de chaque exposant
- accueil des exposants à partir de 6 h 00
- l'exposant s'installera à l'endroit désigné par l'organisateur dès son arrivée
- les places réservées non occupées à 8 h 00 seront réattribuées
- les objets exposés demeurent sous la responsabilité de l'exposant
- vous êtes tenus de débarrasser votre emplacement à la fin de la vente, retour des invendus et tri des déchets dans les containers mis à disposition (tout pollueur s'expose à une amende)
- les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas le règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.
- Attention aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure justifié.

Sportivement, le Bureau F.C. ST GEORGES